

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ASSAINISSEMENT – Saint Romain en Gal** : zonage assainissement : modification de la carte de zonage des eaux usées

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 26 septembre 2012, ViennAgglo a approuvé les zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales de la commune de Saint Romain en Gal. Ils définissent de manière prospective les modes d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) les plus appropriés techniquement, économiquement et en matière environnementale, sur chaque partie du territoire.

Sur la commune de Saint Romain en Gal, la modification du zonage consiste à adapter le zonage d'assainissement existant compte tenu des textes règlementaires en matière d'assainissement et du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce dernier sera arrêté par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération de ce jour, après avis de la mairie de Saint Romain en Gal.

Les modifications ont consisté à reclasser certaines parcelles devenues non constructibles (zone en Ap) en zones d'assainissement non collectif, notamment sur les secteurs de la Plaine et de la Roche – Bayet – Conche.

A l'inverse, d'autres parcelles ont été reclassées en zone d'assainissement collectif, car devenues constructibles (zone U) notamment sur le secteur de la Roche-Bayet-Conche Il faut noter que ces secteurs sont déjà desservis par les réseaux d'eaux usées. Les modifications ainsi induites ne remettent pas en cause l'équilibre économique du zonage de 2012.

Il convient par conséquent d'adopter les modifications du zonage d'assainissement avant sa mise à l'enquête publique qui sera conjointe à celle relative au plan local d'urbanisme de la commune de Saint Romain en Gal.

Les cartes du zonage ainsi que la notice modificative sont jointes à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2224-10 et R2224-8,

VU le Code de l'urbanisme notamment les articles L123-10 et R123-19,

VU la délibération n°12-193 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2012 approuvant les cartes de zonage de la commune de Saint Romain en Gal,

VU l'avis du Conseil Municipal de Saint Romain en Gal en date du 17 juin 2019,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ADOpte la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint Romain en Gal.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

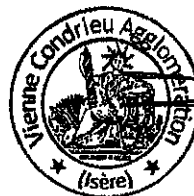
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019



pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services


Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,




Thierry KOVACS